

**Amendements à la réglementation de la circulation aérienne  
RDA, SCA, RCA 3 et RCA 4 à l'exclusion des textes associés**

Bulletin de mise à jour	Principales modifications	Références des textes modificateurs
<b>NR 74/1994</b>	<p><b>Nouveau RCA</b></p> <p>RCA 1 (Règles de l'air)</p> <p>RCA 2 (Services de la Circulation Aérienne)</p> <p>RCA 3 (Procédures pour les organismes de la circulation aérienne)</p>	<p>Décret n°91-660 du 11.07.1991* (J.O.R.F. du 17.07.1991)</p> <p>Décret n°91-660 du 11.07.1991* (J.O.R.F. du 17.07.1991)</p> <p>Arrêté du 06.07.1992 (J.O.R.F. du 15.09.1992)</p> <p>* en vigueur le 02.04.1992</p>
<b>NR 75/1994</b>	<p><b>RCA 1</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définitions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• région inférieure de contrôle (LTA)</li> <li>• système embarqué d'anti-abordage (ACAS)</li> </ul> </li> <li>- Manœuvres d'évitement basées sur les avis de résolution d'équipements embarqués tels que l'ACAS.</li> <li>- Clairance d'atterrissage derrière.</li> <li>- Conditions météorologiques de vol à vue et limitations de vitesse.</li> <li>- Vol VFR spécial : conditions météorologiques et limitations de vitesse.</li> </ul> <p><b>RCA 2 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteurs d'information de vol.</li> <li>- Conservation des données jusqu'à la clôture de l'enquête (incident, accident, infraction).</li> </ul>	<p>Décret n°94-947 du 25.10.1994* (J.O.R.F. du 03.11.1994)</p> <p>* en vigueur le 03.12.1994</p>
<b>NR 76/1995</b>	<p>Insertion du <b>RCA 4</b></p> <p>Compatibilité des règles applicables à la circulation aérienne générale (CAG) et à la circulation aérienne militaire (CAM)</p>	<p>Décret n°95-421 du 20.04.1995 (J.O.R.F. du 22.04.1995)</p>
<b>NR 77/1996</b>	<p>Modifications de présentation du RCA 1 (notamment représentation en couleur des signaux pour la circulation d'aérodrome)</p>	NIL
<b>NR 78/1997</b>	<p><b>RCA 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définitions : <ul style="list-style-type: none"> <li>• liaisons de données air/sol.</li> <li>• système sol d'avertissement de proximité du relief (MSAW)</li> </ul> </li> <li>- Répartition des fonctions entre un organisme assurant le contrôle d'aérodrome et un organisme assurant le contrôle d'approche (organismes implantés ou pas sur le même aérodrome)</li> <li>- Communications par liaisons de données.</li> <li>- Organismes du contrôle de la circulation aérienne et suites données : <ul style="list-style-type: none"> <li>aux avis fournis par des systèmes embarqués tels que l'ACAS et le GPWS et aux alarmes d'un système au sol tel que le MSAW.</li> </ul> </li> <li>- ATIS et liaisons de données.</li> <li>- Coordination entre le contrôle d'approche et contrôle d'aérodrome : <ul style="list-style-type: none"> <li>cas du VFR spécial et de l'approche à vue.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Arrêté du 18.12.1996 (J.O.R.F. du 24.01.97)</p>

Bulletin de mise à jour	Principales modifications	Références des textes modificateurs
<b>NR 79/1997</b>	<b>RCA 3 :</b> - Conditions de délivrance de la clairance d'approche à vue. - Nature des renseignements transmis (obligatoirement ou pas) dans le cadre du service d'information de vol.	Arrêté du 02.04.1997 (J.O.R.F. du 13.04.1997)
<b>NR 80/1999</b>	Pour mémoire : - insertions et modifications de textes d'application des RCA 1, 2 et 3 - instruction interministérielle relative au traitement des AIRPROX et réclamations "mixtes" (RCA 5)	NIL
<b>NR 81/1999</b>	Pour mémoire : - insertions et modifications de textes d'application des RCA 1, 2 et 3	NIL
<b>NR 82/2002</b>	Pour mémoire : - insertions de textes d'application du RCA 1	NIL
<b>NR 83/2002</b>	Pour mémoire : - Correction d'un texte d'application du RCA 1	NIL
<b>NR 84/2003</b>	Pour mémoire : - Amendement d'un texte d'application du RCA 1	NIL
<b>NR 85/2003</b>	Pour mémoire : - Insertion d'un texte d'application du RCA 1	NIL
<b>NR 86/2007</b>	- Nouvelle réglementation <b>RDA, SCA</b>  - modification du <b>RCA 3</b>	Arrêté du 3 mars 2006 (J.O.R.F. du 3 mai 2006) Modifié par arrêté du 22 août 2006 (J.O.R.F. du 14 septembre 2006)  Arrêté du 21 juillet 2006 (J.O.R.F. du 10 août 2006) Arrêté du 22 août 2006 (J.O.R.F. du 14 septembre 2006)

<b>NR 87/2008</b>	<p><b>Règles de l'air (RDA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Modification et ajout de définitions ;</li><li>▪ Intervention illicite.</li></ul> <p><b>Services de la Circulation Aérienne (SCA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Information des autorités compétentes lorsque l'on sait ou croit qu'un aéronef est l'objet d'une intervention illicite,</li><li>▪ Gestion de la sécurité mise en conformité avec le règlement (CE) n°2096/2005 du 20 décembre 2005 et l'arrêté du 28 octobre 2004.</li><li>▪ Moyens de télécommunication des services de la circulation aérienne permettant de respecter les types de RCP prescrits.</li><li>▪ Limitation de vitesse : sur demande de la DSNA, elle est fixée à 250 kt au-dessous du FL 100 dans toutes les classes d'espace aérien, y compris en classe A et C. Cette disposition, qui va au-delà de la réglementation OACI, a été annoncée par circulaire d'information aéronautique (A01/07) du 18 janvier 2007 suite à une expérimentation d'un an ayant conduit à un bilan satisfaisant.</li><li>▪ Mise à jour du « Tableau des principales différences avec l'Annexe 11 de l'OACI »</li></ul> <p><b>Procédures pour les organismes de la circulation aérienne (RCA3)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Dispositions permettant de réduire les minima de séparation aux abords des aérodromes à condition qu'une étude de sécurité ait été réalisée.</li></ul>	Arrêté du 18 juillet 2008 modifiant l'arrêté du 3 mars 2006 modifié relatif aux règles de l'air et aux services de la circulation aérienne et l'arrêté du 6 juillet 1992 modifié relatif aux procédures pour les organismes rendant les services de la circulation aérienne aux aéronefs de la circulation aérienne générale (RCA/3)
-------------------	---	--

NR 88/2013	<p><b>Règles de l'air (RDA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Introduction du vocabulaire OACI lié à la navigation fondée sur les performances (PBN) et aux services de radionavigation (RDA – Chapitre définitions),</li> <li>▪ Introduction de la définition de la notion de carburant minimal (RDA – Chapitre définitions),</li> <li>▪ Insertion de dispositions relatives au dépôt du plan de vol, conséquentes à la prise en compte du « plan de vol OACI 2012 » et à l'abrogation de l'arrêté du 13 mars 1992 relatif aux procédures de rédaction et de communication des plans de vol déposés (FPL) et plans de vol répétitifs (RPL) (RDA – §3.3),</li> <li>▪ Mise à jour des signaux de circulation au sol et introduction des signaux manuels d'urgence normalisés SLIA (RDA – Appendice 1), en conformité avec les dispositions OACI,</li> <li>▪ Introduction de dispositions OACI relatives à l'emploi des ballons libres non habités (RDA – Appendice 4), ménagements des règles relatives au vol VFR de nuit en avion (RDA – Appendice 5), notamment :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. inclusion, dans la définition des vols locaux, des vols s'effectuant à l'intérieur de certaines zones réglementées créées dans le but de protéger la circulation d'aérodrome,</li> <li>2. la partie locale d'un vol de voyage est maintenant considérée comme du vol local, dans le cadre de l'appendice VFR de nuit - avion : les conditions météorologiques exigées à l'arrivée sont celles exigées pour le vol local,</li> </ol> </li> <li>▪ Modifications rédactionnelles ou clarifications diverses.</li> </ul> <p><b>Services de la Circulation Aérienne (SCA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Introduction de dispositions OACI relatives aux moyens de télécommunications nécessaires aux services de la circulation aérienne (SCA – Chapitre 6),</li> <li>▪ Suppression de certaines dispositions déjà applicables en vertu de règlements communautaires (ex : SCA – §2.27),</li> <li>▪ Modifications rédactionnelles ou clarifications diverses.</li> </ul> <p><b>Procédures pour les organismes de la circulation aérienne (RCA3)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Introduction de dispositions relatives aux actions ATC suite au signalement d'une situation de carburant minimal (RCA3 – §3.11 et §8.4.4),</li> <li>▪ Modifications rédactionnelles ou clarifications diverses (dont RCA3 – §4.3.1.5.3),</li> </ul>	<p>Arrêté du 8 novembre 2012 (JORF du 14 novembre 2012)</p> <p>Arrêté du 29 octobre 2013 (JORF du 26 novembre 2013)</p>
------------	---	---

	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Utilisation des signaux lumineux par les services de la circulation aérienne (RCA3 – §5.6.3.2) : ceux-ci ne sont utilisés que lorsque la configuration de la tour de contrôle le permet,</li><li>▪ Mise en cohérence de l'arrêté du 6 juillet 1992 avec l'arrêté du 21 septembre 2007 modifié portant règlement pour l'assistance météorologique à la navigation aérienne, en ce qui concerne les informations météorologiques transmises par les services de la circulation aérienne (RCA3 – §4.3.7 et § 9.3.3), notamment en ce qui concerne la définition du « vent calme » (vitesse inférieure à 1kt),</li><li>▪ Prise en compte des modifications liées au plan de vol OACI 2012 (chapitre 9).</li></ul>	
--	---	--

<p><b>NR 89/2014</b></p>	<p>Les changements découlent de l'entrée en vigueur du règlement (UE) n°923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne, dit règlement « SERA » (Standardised European Rules of the Air).</p> <p><b>Règles de l'air (RDA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Abrogation de l'arrêté du 3 mars 2006 modifié, et par voie de conséquence, de son annexe 1 (Règles de l'air).</li> </ul> <p><b>Services de la Circulation Aérienne (SCA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Abrogation de l'arrêté du 3 mars 2006 modifié, et par voie de conséquence, de son annexe 2 (Services de la circulation aérienne).</li> </ul> <p>Les parties « RDA » et « SCA » sont supprimées et remplacées par un texte consolidant les dispositions du règlement (UE) n°923/2012 et les dispositions supplémentaires nationales.</p> <p><b>Procédures pour les organismes de la circulation aérienne (RCA3)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Amendements découlant de la mise en œuvre du règlement (UE) n°923/2012 de la Commission du 26 septembre 2012 établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne :</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Modifications liées au service rendu aux vols VFR de nuit : § 2.1.3.1, § 2.2.1, § 2.2.2.1, § 2.2.2.2, §2.2.2.3.4, §3.2.1, § 8.2.3.1.</li> <li>2. Modification des conditions de délivrance de la clairance de séparation à vue : § 3.8.4.</li> </ol>	<p>Arrêté du 11 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) N°923/2012</p>
--------------------------	--	---